



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-91

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2023 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
»

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 29 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY représentée par M. Gérard DEBROAS
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230921-2023-91-BF
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2023-35 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 66 en dépenses de fonctionnement du budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie », du fait de l'augmentation du taux Euribor sur l'emprunt à taux variable conclu auprès de la Société Générale ainsi que de l'intégration des emprunts issus du budget « Assainissement Collectif DSP » dissout au 31/12/2022,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 16 en dépenses d'investissement du budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » du fait de l'intégration des emprunts issus du budget « Assainissement Collectif DSP » dissout au 31/12/2022,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires aux chapitres 040 en recettes et dépenses d'investissement ainsi qu'aux chapitres 042 en recettes et dépenses de fonctionnement concernant les dotations aux amortissements des immobilisations et subventions, du budget « Assainissement Collectif en Régie » 2023,

Considérant, la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et recettes d'investissement afin de procéder aux écritures de cession liées à la vente d'un bien mobilier dont le numéro d'inventaire est le 215 (Ford transit nacelle), du budget « Assainissement Collectif en Régie » 2023,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
042	777		o	dotation amortisst subvention	800,00
TOTAL GENERAL :					800,00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
042	6811		o	dotation aux amortissements	46 625,00
66	66111		r	Intérêts d'emprunts	60 000,00
023	023			Virement à la section investissement	-105 825,00
TOTAL GENERAL :					800,00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
021	021			Virement de la section fonctionnement	-105 825,00
041	217532		o	Matériel de transport mis à dispo	11 870,00
041	28182		o	Matériel de transport mis à dispo	11 870,00
040	28031		o	Amortisst frais d'étude	15 133,00
040	281738		o	amortisst	17 741,00
040	2817532		o	amortisst	13 751,00
TOTAL GENERAL :					-35 460,00

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230921-2023-91-BF
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Page 2 sur 3

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
16	1641		r	Emprunts	23 265,00
041	2182		o	Matériel de transport	11 870,00
041	2817532		o	Matériel de transport	11 870,00
040	139111		o	Amort Subv	800,00
TOTAL GENERAL :					47 805,00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,

**Le Vice-Président,
Par délégation**

Jean A. Clavel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/10/2023

